

[Text]

Alors, on vous remercie infiniment. La séance est levée jusqu'à 15h30 cet après-midi, alors que nous recevrons comme témoin la haute direction de la Société canadienne des postes.

La séance est levée.

AFTERNOON SITTING

• 1537

Le président: À l'ordre!

Nous étudions le projet C-73, Loi modifiant la loi sur la Société Canadienne des postes. Nous aurons le plaisir d'entendre comme témoins cet après-midi, M. Georges Clermont, vice-président de groupe à la Société Canadienne des postes, ainsi que M. Ian Bourne, vice-président et directeur des finances.

Messieurs, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Je vous invite dès maintenant à procéder à la lecture de votre déclaration d'ouverture. Je sais, monsieur Clermont, que vous avez une présentation à faire et probablement que M. Bourne aura quelques mots à nous adresser aussi.

Vous avez la parole.

M. Georges C. Clermont (Vice-président de groupe, Société canadienne des postes): Merci, monsieur le président, et bon après-midi, membres du Comité.

C'est avec plaisir que nous comparaissons aujourd'hui au nom de la Société Canadienne des postes pour discuter du projet de loi C-73.

Je suis accompagné, monsieur le président, comme vous l'avez souligné, de M. Ian Bourne, vice-président et directeur des finances. Je voudrais aussi souligner la présence de M. Tom Woods, expert-conseil chez Wood Gundy Inc.; M. Woods sera disponible pour répondre à toute question concernant les régimes d'épargnes-actions en vigueur au Canada ou à l'étranger et pour discuter des choix qui s'offrent à la Société Canadienne des postes.

Le projet de loi a deux objectifs.

First, it will provide a share capital structure for Canada Post. Mr. Bourne will comment on the importance of a share capital structure to the commercial mandate of the corporation and to our objective of attaining self-sufficiency.

Second, Bill C-73 will permit the creation of a share savings plan for our employees. My remarks will outline how such a plan, by improving our relationships with our employees and their representatives, will allow us to pursue our commitment to improved service to all Canadians.

The establishment of Canada Post as a crown corporation a little more than a decade ago was seen in part as a response to the labour-management problems that had plagued the post office department. At that time almost 25% of the federal civil service was transferred to the corporation. We firmly believe we have made substantial progress in this critical area. The transition, however, has not been easy and is by no means finished. Bill C-73 takes a leaf from the

[Translation]

Therefore, we thank you very much. This meeting stands adjourned until 3:30 p.m. this afternoon, when we will be hearing the senior management of the Canada Post Corporation.

Meeting adjourned.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

The Chairman: Order, please!

We are resuming consideration of Bill C-73, an Act to amend the Canada Post Corporation Act. Our witnesses this afternoon are Mr. Georges Clermont, Group Vice-President, Canada Post Corporation, and Mr. Ian Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer.

Welcome, gentlemen. Please proceed with the reading of your opening statement. I know, Mr. Clermont, that you have a presentation and that, probably, Mr. Bourne will also say a few words.

You have the floor.

Mr. Georges C. Clermont (Group Vice-President, Canada Post Corporation): Thank you, Mr. Chairman, and good afternoon, members of the committee.

We are pleased to appear this afternoon on behalf of the Canada Post Corporation to discuss Bill C-73 with you.

As you have mentioned, Mr. Chairman, I have with me Mr. Ian Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer. I also want to mention the presence of Mr. Tom Woods, consultant with Wood Gundy Inc.; he will be available to answer any questions on employee stock saving plans in Canada or abroad and to discuss the options that are before the Canada Post Corporation.

The bill has two objects.

Tout d'abord, il prévoit un régime de capital-actions pour Postes Canada. M. Bourne vous expliquera l'importance d'un tel régime pour le mandat commercial de la Société et dans le contexte de notre objectif d'autonomie financière.

Deuxièmement, le projet de loi permettra de créer un régime d'épargne-actions pour nos employés. Je vais ainsi vous expliquer en quoi un tel régime, en améliorant nos relations avec nos employés et leurs représentants, nous permettra de poursuivre notre engagement de mieux servir l'ensemble de la population canadienne.

La création de Postes Canada comme société d'État il y a un peu plus de dix ans visait en partie à essayer d'atténuer les problèmes de relations syndicales-patronales qui affligeaient le ministère des Postes. À l'époque, près de 25 p. 100 de la fonction publique fédérale fut transféré à cette Société. Nous croyons fermement que nous avons réalisé de gros progrès dans ce domaine critique. Toutefois, la transition ne fut pas facile et n'est certainement pas achevée. Le projet